

**Sommaire :**

- Edito du Maire, page 1
- Les orientations à mi-mandat, pages 1 à 3
- Délibérations, pages 4 à 6
- Portage des repas, page 6
- Comptes Rendus des Conseils, pages 7 à 8
- Actualités CCPR, page 9
- Infos locales, page 10
- Infos pays de Romans, page 11
- Agenda, page 12

**Fermeture du
Secrétariat de
Mairie :
Lundi
24 janvier 2011**

**le Maire et son
Conseil
Municipal
invitent tous les
habitants aux
vœux du
nouvel an le
8 Janvier à
18h30 à la Salle
des Associations**

Chers concitoyens

L'année 2010 arrive à son terme. Elle a été marquée par une série d'évènements qui auront des conséquences importantes sur le fonctionnement de nos petites communes et la vie des habitants dans l'avenir.

Au niveau national : le vote par le législateur d'une série de lois réformant l'organisation des collectivités territoriales, c'est-à-dire les relations entre communes, groupement de communes, Conseil Général et Conseil Régional ainsi que leur mode de financement.

Au niveau local : une activité importante a marqué le développement de l'intercommunalité. Notre Communauté de Communes du Pays de Romans se transforme au 1^{er} janvier 2011 en Communauté d'Agglomération du Pays de Romans avec des compétences élargies et des projets importants ont été lancés.

Les réseaux de transport en commun des agglomérations de Romans/Bourg-de-Péage à celle de Valence se sont regroupés dans VRD (Valence Romans Déplacements) pour faciliter les déplacements dans ce bassin de vie. Dans ce cadre, notre commune bénéficie depuis septembre d'un service de transport en commun à la demande (TAD).

L'ensemble des communes du bassin de vie qui s'étend de l'agglomération de Romans/Bourg-de-Péage à celle de Valence se sont regroupées dans un organisme appelé SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) pour élaborer ensemble l'organisation future de notre territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de transport et d'économie.

Un service intercommunal de portage des repas se met en place, progressivement, sous les auspices de l'ADMR depuis septembre.

Au seuil de l'année 2001, je souhaite à chacun tous mes meilleurs vœux de santé prospérité

Cordialement,
Gérard LABRIET, Maire

LES ENJEUX AUTOUR D'UN PLU À TRIORS**Du POS au PLU : pourquoi une révision ?**

La commune de TRIORS dispose d'un Plan d'Occupation des Sols depuis 1989 qui définit les règles à appliquer en matière d'urbanisme sur tout le territoire de la commune. Aujourd'hui la loi impose aux communes de substituer au POS un Plan Local d'Urbanisme qui va au-delà de la définition des zones urbanisables et des règlements à y appliquer. Le PLU se veut être un projet de développement durable pour les communes. Dans le but de s'y préparer la commune a fait appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme(CAUE) pour une prestation d'assistance. Durant le second semestre 2009 et jusqu'à mai 2010, le CAUE tout d'abord avec une commission extra-municipale (commission d'urbanisme élargie) étendue ensuite à l'ensemble du Conseil Municipal, a accompagné les élus pour aboutir à la rédaction d'un document en mai 2010 d'aide à la décision (pré-cahier des charges pour un projet de PLU). La prestation du CAUE d'un coût de 3 430 € nous a permis d'appréhender les éléments de contexte à prendre en compte et la méthodologie à appliquer pour définir un PLU, à savoir principalement :

- La prise en compte de la loi SRU du 13 décembre 2000 cadre juridique pour harmoniser : urbanisme, habitat et déplacements.
Cette loi impose qu'un PLU couvre l'intégralité du territoire de la commune. En effet, le PLU doit exposer le projet d'aménagement global à l'échelle de la commune, la fonction de réglementation de l'occupation du sol n'apparaît qu'en deuxième fonction.
- La constitution d'un projet politique de la commune
Il se traduit dans un PLU pour accompagner et encadrer le développement urbain. Orienter les évolutions pressenties, répondre à des besoins ou à des projets publics à venir qui nécessitent une inscription réglementaire dans le document d'urbanisme, tels une nouvelle mairie, une caserne, un local technique....

LES ENJEUX AUTOUR D'UN PLU À TRIORS suite

- La prise en compte du programme local de l'habitat (PLH) du territoire de la Communauté de Communes.

Le PLH est un dispositif de pilotage de la politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle d'un territoire.

Le PLH définit en particulier sur une période de 5 à 10 ans, pour chaque commune l'évolution démographique envisagée et par conséquent le besoin en logements correspondant pour répondre à ces évolutions. Il est donc très influent sur la définition et l'ampleur des zones constructibles.

- Prise en compte du contexte triorais :

Les élus doivent l'intégrer pour envisager de nouveaux projets.

Comment maîtriser l'évolution démographique, adapter des nouvelles constructions à nos objectifs démographiques en respectant les contraintes agricoles, les milieux naturels, les paysages ?

Comment maîtriser ces évolutions en étant économe des espaces, tout en se protégeant des risques naturels ?

Le contexte c'est aussi l'intégration d'autres éléments comme la ZA intercommunale, l'IME, le Monastère et les équipements structurants de la commune.

- La comparaison des possibilités encore effectives de notre POS actuel (évolution et blocages) avec celles d'un futur PLU (ce qu'il permet ou ne permet pas)

Au vu des arguments, le PLU s'avère être un outil plus complet que le POS. Sa création demande le choix d'un bureau d'études, des concertations avec le public, le montage d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), une enquête publique. Jusqu'au caractère exécutoire du plan, le temps nécessaire à son élaboration nécessite un planning variable mais qui, dans la pratique, est rarement inférieur à 24 mois.

Une révision de notre POS en PLU coûterait environ 35 000 € HT.

Quelle priorité donner à ce projet qui consiste à une remise à plat de la réflexion sur l'aménagement de l'espace communal ?

Aujourd'hui rien n'est arrêté, l'objectif 2010 pour les élus est atteint avec l'aboutissement de cette réflexion faite avec le CAUE. Nous avons en main une aide à la décision précieuse pour ce mandat ou un autre.

A suivre....

Le plus vieux bâti de Triors doit revivre !



Les tènements concernés par une éventuelle réhabilitation

A l'heure où les règles d'urbanisme nous commandent à être économe de l'espace, où les cœurs de village se meurent, Triors va tenter d'apporter une réponse...

La commune étudie avec l'accord des propriétaires la faisabilité de réhabiliter en appartements le bâti longeant la route communale à la sortie nord du village.

Projet de rénovation de la Salle des Fêtes de TRIORS.



Nous disposons d'une salle des fêtes qui date depuis 1948. Ce bâtiment a vu le jour grâce à l'engagement des triorais qui l'ont bâtie bénévolement. Elle a été agrandie dans les années 80 avec l'apport d'un bar et des sanitaires sur le coté sud. En 1990 on lui accole une salle des associations avec un local technique au sous-sol.

Aujourd'hui la commune envisage sa rénovation pour :

- mieux satisfaire les besoins des associations et des particuliers,
- répondre à des besoins nouveaux : telle la possibilité d'utiliser une partie de la salle pour organiser la garderie périscolaire matin/midi et soir (jusqu'à 20 enfants de 5 à 11 ans)
- être conforme aux normes ou aux standards en vigueur pour des lieux accueillant du public.

Cela passe probablement par :

- la rénovation des parties existantes : isolation thermique, isolation phonique, système de chauffage et acoustique, la partie scène, ...
- la réorganisation des espaces existants : agrandissement du bar, déplacement des WC avec accès handicapés...
- la création de surfaces ou de locaux supplémentaires pour le rangement de matériels, pour installer une cuisine/satellite en vue d'y recevoir des plats chauds ou froids, de les redistribuer lors des banquets, de nettoyer la vaisselle et d'évacuer les eaux usées (piano, passe plats, poste de plonge...)
- la possibilité d'isoler certains espaces en fonction de l'usage de la salle polyvalente (particuliers ou associations).
- un restauration externe étant donné son positionnement central dans le village.

Cette salle des fêtes, certes communale, est sentimentalement rattachée au Comité des Fêtes qui en assure l'exploitation. Une consultation élargie voulue par les élus intègre des représentants de cette association.

Le Conseil Municipal lance une étude de faisabilité pour apporter des réponses appropriées.

Les grandes étapes pour la réalisation de l'opération seraient :

- Consultation et sélection d'un maître d'œuvre "octobre 2010".
- 2011 : APS en vue de demander les subventions auprès de l'état, du département, de la réserve parlementaire, etc...
- 2012/2013 : réalisation des travaux.

À ce jour, Jean-Jacques Merle, architecte a été retenu pour mener l'étude.

L'objectif du Conseil est de donner une nouvelle jeunesse à ce bâtiment. Courant 2011, l'étude fixera le coût de l'opération. Le projet de rénovation devra être compatible avec les capacités financières de la commune. Une fois ces éléments connus, Le Conseil pourra décider....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 4 mai 2010

Délibération 1 : Objet : Redevance d'occupation du Domaine Public par ERDF.

Le Maire fait part au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose de fixer le montant de cette redevance au taux maximum.

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le décret précité,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que : le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum prévu au décret susvisé (commune de moins de 2 000 habitants). Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année

Délibération 2 : Objet : Convention "assistance retraite pour les employés communaux".

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Centre de Gestion de la Drôme à l'adhésion "assistance retraite" pour notre collectivité. En effet le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dans sa séance du 23 mars dernier, a souhaité renouveler la convention triennale "assistance retraite" à compter du 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte cette proposition,

Conseil municipal du 11 juin 2010

Délibération 1: Objet : Intégration de la commune de Peyrins au dispositif d'animation de proximité.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée avec cinq autres communes rurales dans un dispositif d'animation de proximité en faveur des adolescents. Ce dispositif comprend un accueil de loisirs 12-17ans et un accueil jeunes 14-17 ans, tous deux agréés Jeunesse et Sports.

Les six communes (Châtillon-Saint-Jean, Triors, Mours-Saint-Eusèbe, Granges-lès-Beaumont, Saint-Bardoux et Clérieux) sont accompagnées dans l'action par les services de la Communauté de Communes du Pays de Romans qui assure de longue date la maîtrise d'ouvrage déléguée du dispositif.

Le portage de l'opération par l'EPCI permet de bénéficier des aides de la CAF octroyées dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, des subventions du département au titre des postes socio éducatifs et d'une aide exceptionnelle au fonctionnement de la part de l'Europe portant sur 2 ans.

Les six communes partenaires sont engagées par convention avec la Communauté de Communes pour la réalisation des actions engagées dans le cadre de l'animation de proximité jusqu'au 31 décembre 2011. La participation annuelle ne peut excéder 2.15 €/habitant.

Depuis plus d'un an, la commune de Peyrins a manifesté sa volonté d'intégrer le dispositif. Dans l'attente d'obtenir la garantie de versement des subventions européennes et/ou d'une prise de compétences animation de proximité par la Communauté de communes, les communes partenaires ont différé leur réponse. Réunis récemment, les maires et représentants au comité de pilotage anim2prox ont décidé collégialement d'accepter l'entrée de la commune de Peyrins dans le dispositif à dater du 1^{er} mai 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'entrée de la commune de Peyrins dans le dispositif d'animation de proximité,

Délibération 2 : Objet : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans. Modification de l'article 5 "compétences communautaires".

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 070 du 3 juin 2010, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans. Il présente la nouvelle rédaction de l'article 5 pour tendre vers des statuts conformes à ceux d'une communauté d'agglomération. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans.

Délibération 3 : Objet : participation aux frais d'installation et de fonctionnement du RASED.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'implantation d'un RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) pour l'année scolaire 2009/2010 de la circonscription de l'Education Nationale de Saint-Vallier dans les locaux intégrés à l'école élémentaire de Peyrins. Cette implantation couvrira l'ensemble des communes suivantes : Chatillon-St-Jean, Clérieux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Le Chalon, Mours-St-Eusèbe, Parnans, St-Paul-lès-Romans, Triors, le SIVOS de l'école maternelle intercommunale E.J. Lapassat située à Chatillon-St-Jean et le SIVOS des Collines (St-Michel-sur-Savasse et Montmiral). La commune de Peyrins, commune d'accueil de l'implantation, accepte de gérer les moyens de fonctionnement du RASED et sera chargée, à cet égard, de réaliser les différents appels de fonds auprès des communes concernées pour les frais de fonctionnement ainsi que les charges d'investissement du RASED. Les frais de fonctionnement ont été évalués à 2 € par enfant pour une année scolaire. Il s'agit d'une évaluation qui pourra faire l'objet d'un ajustement en cours d'année avec l'accord des communes et des SIVOS concernés. En cas d'investissement concernant le RASED, les charges seront réparties entre chaque commune et SIVOS au prorata des élèves scolarisés. Le Conseil municipal accepte la participation aux frais de fonctionnement du RASED.

Conseil municipal du 9 juillet 2010**Délibération 1 : Objet : Création d'un parking sécurisant la proximité du terrain multi usages et renforcement des berges du fossé.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un parking et de renforcer les berges du fossé afin de sécuriser la voie piétonne qui donne accès au terrain multi usages. Le Conseil Général de la Drôme ayant attribué à notre commune la somme de 3 500 € de subvention dans le cadre des amendes de police, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier relatif à ces travaux de sécurité. Des devis sont demandés pour cette réalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition.

Délibération 2 : Objet : tarifs de la régie communale pour le fonctionnement d'un débit de boissons (licence IV propriété communale)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juillet 2009 concernant la création de la régie communale et le montant du prix des boissons. Monsieur le Maire rappelle ces montants et demande l'avis du Conseil Municipal quant à ces tarifs. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de garder les mêmes tarifs qu'en 2009

Conseil municipal 30 août 2010**Délibération 1 : Objet : modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Romans.**

Monsieur le Maire fait informer le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 26 août 2010 s'est prononcé à l'unanimité sur la transformation de la Communauté de **Communes** du Pays de Romans en Communauté d'**Agglomération** du Pays de Romans, conformément à l'article L5211-41 du CGCT Chaque commune de la communauté doit être consultée sur cette transformation conformément à l'article 5111-3 du CGCT, la décision de transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération sera prise par le représentant de l'État dans le département après cette consultation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la transformation de la Communauté de **Communes** du Pays de Romans en Communauté d'**Agglomération** du Pays de Romans à compter du 31/12/2010.

Délibération 2 : Objet : attribution subvention au collège E.J. Lapassat pour stage d'intégration des élèves de sixième.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu du collège E.J. Lapassat demandant l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un séjour d'intégration pour les élèves de sixième afin de leur permettre de se connaître avec leurs enseignants plus rapidement et surtout d'intégrer au plus vite les règles de vie au collège. Ce séjour de trois jours se passera dans le Vercors. Cette aide diminuerait le coût à la charge des familles, coût qui est de 60 € par enfants. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 60 € au Collège E. J. Lapassat

Conseil municipal du 1er octobre

Délibération 1 : Objet : désignation du délégué à la commission agriculture et ruralité de la Communauté de Communes du Pays de Romans. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Romans lors du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2010 a abordé le projet de créer une commission chargée d'étudier les questions relatives à l'agriculture et à la ruralité.

Objectifs de la commission :

- se faire le relais des informations et des projets émanant d'autres instances et concernant l'agriculture et l'espace rural,
- définir la politique de la Communauté de Communes en matière d'agriculture et de ruralité : proposition et suivi de projets,
- être occasionnellement élargie pour devenir un lieu de concertation avec les autres acteurs du territoire (Chambre d'Agriculture, SMDC, SAFER...).

Monsieur le Maire propose donc de désigner un délégué pour cette commission. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégué André LAMBERT.

Délibération 2 : Objet : signature du volet petite enfance du CEJ (Contrat enfance jeunesse) avec la CAF de la Drôme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le troisième contrat enfance signé pour la période 2005-2009, entre la Communauté de Communes du Pays de Romans et la CAF de la Drôme, est arrivé à échéance au 31 décembre 2009. Outre l'ECPI, les communes de Châtillon-Saint-Jean, Granges-lès-Beaumont, Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins, SIVOS de la Haute-Herbasse, SIVOS des Collines et Triors étaient signataires de ce contrat. Ce type de contrat permettait à la Communauté de Communes et à ses communes partenaires de bénéficier des aides financières indispensables au fonctionnement des équipements petite enfance dont elles ont la charge. Les actions réalisées dans le cadre du précédent contrat enfance peuvent désormais être cofinancées par la CAF de la Drôme pour la période 2010-2011

Il est proposé à la commune : de valider à nouveau les actions déjà inscrites au précédent schéma de développement du contrat Enfance 2005-2009, afin que les actions et équipements portés par la commune et déjà financés au titre de la dernière année du Contrat Enfance puissent continuer à l'être.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, autorise Monsieur le Maire à signer le volet Petite Enfance du CEJ 2008-2011 avec la CAF de la Drôme

Délibération 3 : Objet : dotation cantonale voirie 2010 et 2011.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis demandés pour les travaux de voirie pour 2010 et 2011. Le montant des travaux s'élève à 46 578 € HT. Dans le cadre de la dotation cantonale voirie, une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général de la Drôme

Délibération 4 : Objet : remboursement des frais de déplacements des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les membres du Conseil Municipal sont amenés à se déplacer pour se rendre à des réunions, hors du territoire de la commune, afin de le représenter. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le remboursement des frais engagés par les membres du Conseil Municipal à l'occasion de ces déplacements. Le Conseil Municipal, approuve le remboursement des frais de déplacements des membres du Conseil Municipal pour se rendre à des réunions, hors du territoire de la commune, où ils représentent le Maire.

Conseil municipal 5 novembre 2010

Délibération 1 : Objet : admission en non-valeur pour des produits irrécouvrables.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des titres irrécouvrables envoyé par notre Trésorier qui demande à notre collectivité l'admission en non-valeur c'est-à-dire un apurement comptable des dettes concernées. Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des titres pour le montant de 9.74 € présenté par le Trésorier de Romans arrêté à la date du 12 octobre 2010.

Conseil municipal 3 décembre 2010

Délibération 1 : Objet : Intégration de la voirie SDH (lotissement la Roselière) dans la voirie communale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'incorporer dans la voirie communale la voirie privée appartenant à la Société SDH Constructeur (Société pour le Développement de l'Habitat) qui dessert les appartements de la Vigneraie et ceux de la Roselière. Cette incorporation se fera dans le cadre d'une cession gratuite. Pour ce classement, Monsieur le Maire devra signer un acte notarial. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte l'intégration de cette voirie dans la voirie communale.

Fin des délib.



ADMR Peyrins Génissieux Haute Herbasse, le portage des repas de plus en plus prisé

L'ADMR de Peyrins, Génissieux, Haute Herbasse assure depuis le 30 août 2010 un portage des repas à domicile auprès des personnes âgées.

Quatre tournées sont réalisées du lundi au vendredi. Elles couvrent les communes d'Arthemoney, Chatillon St-Jean, Génissieux, Geyssans, Le Chalon, Marges, Peyrins et Triors.

Ce service est très prisé. Déjà une vingtaine de clients différents après seulement deux mois de lancement pour cette nouvelle activité, ce qui représente plus de 350 repas livrés mensuellement !

Plusieurs choix sont possibles : hebdomadaire ou à la carte, ainsi que plusieurs types de régimes. Tout cela est évoqué lors de la mise en place des dossiers par les trois bénévoles responsables du portage des repas en collaboration avec les référents des communes.

Cécile et Sérïma sont les salariées ADMR qui assurent ce portage. Dès 8h, elles se glissent derrière leur volant pour entamer la tournée.

Elles font aussi office de lien social indispensable entre les personnes en situation d'isolement et l'extérieur. Pour l'instant, il n'y a pas eu de demande de la part de notre commune qui participe à la hauteur de 248 €/an à ce projet.

Rappel des conditions pour le service de portage des repas :

- personnes âgées de plus de 60 ans,
- personnes handicapées,
- personnes sortant d'hospitalisation (l'âge ne rentrant pas en ligne de compte).

Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50 % sur le coût de livraison des repas. Pour tous renseignements ou demande de dossiers, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie, notre élue référente Françoise DEROUX ainsi que l'ADMR de PEYRINS (04.75.02.31.75). Bon annéitit chez soi !

Comptes rendus de conseil

Séances du 05/05/2010, 11/06/2010, 09/07/2010, 30/08/2010, 01/10/2010, 05/11/2010, 3/12/2010

absents excusés : Mai (Derville-Coustaury) Juin (Derville-Coustaury) Juillet-août-octobre-novembre (Derville) décembre (Derville - Deroux).

Travaux réalisés

- L'entretien annuel du clocher a été réalisé.
- Réparation du parapet du pont de la station d'épuration suite à un accident de la circulation.
- Réception des travaux de la zone artisanale
- Avec la condamnation partielle du chemin des Mallens débouchant sur la départementale 112, déplacement des bennes à ordures ménagères du carrefour "Chemin des Mallens" vers celui de "Chemin des Goiffards".
- Aménagement sur la partie nord du village : divers travaux sur le terrain multi-usages et ses abords près des nouvelles constructions SDH. Compte tenu des nouveaux logements sociaux aménagement des voies d'accès au terrain et protections du village pour l'écoulement des eaux pluviales. Plantation d'arbres.
- Le fauchage des routes et suivi de l'ambroisie sur la commune
- Éclairage du nord du village : 3 nouveaux points ont été rajoutés. Les candélabres sont implantés en bordure du terrain multi usages.
- Les panneaux indicateurs de la chapelle "Gillons" ont été posés. Chatillon St-Jean en a fait de même, pour signaler cet édifice nouvellement restauré.
- L'alimentation internet à la salle des associations. Elle permet de satisfaire les besoins des associations, des écoles primaires, des ateliers informatiques organisés par la Communauté de Communes du Pays de Romans.
- Suite au gel de l'hiver 2009-2010, la fontaine a été réparée. Une purge a été placée en amont de la fontaine pour couper l'eau en cas de gel.
- Suite à des dégradations, remise en état de l'abri bus et des sanitaires.
- Au cimetière, le jardin du souvenir est terminé.
- La CCPR a installé un régulateur économiseur d'énergie sur l'éclairage public. Il fonctionne de 23 heures à la fin de la nuit, soit une économie sur la consommation électrique estimée à 30 %.

Travaux à l'étude

- La voirie de la zone artisanale sera remise à la commune à la fin de la 1^{ère} tranche des travaux.
- Isolation du sous-sol de la Mairie : finir la 2^{ème} partie cave courant de l'année.
- Une campagne d'élagage de gros arbres bordant les routes est prévue en automne par l'entreprise Chastagnier ; en urgence, un chêne vermoulu sera élagué.
- Pour régulariser le patrimoine des voies communales, des métrages sont commandés
- Cimetière : dans le cadre de la procédure de déshérence, on dénombre 17 tombes à l'abandon. La procédure expire fin 2011. Ce délai passé, la commune pourra procéder à la reprise de ces concessions abandonnées.
- Bilan des dépenses depuis le début de l'année sur les emplois d'enrobé à froid. On constate un dépassement du budget pour réparer les routes dégradées suite aux chutes de neige. À l'avenir, il est nécessaire de faire chiffrer des emplois en élastomère (plus adaptés).
- La peinture au sol de l'intersection "Chemin des Carnets" est à refaire. Faire un point sur les autres marquages.
- Financement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration à l'étude.

Travaux à l'étude non retenus

- Un devis de 1 229 € HT pour l'illumination du clocher pendant la période des fêtes de fin d'année.

*Comptes rendus de conseil - suite***Urbanisme**

Déclarations préalables entre mai et décembre 2010 :

NOM	Prénom	Nature de la demande	Date dépôt dossier	Date commission
BREILLET	Christian	Portail + clôture	03/05/2010	10/05/2010
SEUX	Yvon	Portail + clôture	22/05/2010	28/07/2010
ESCORTELL	Eric	Piscine	20/07/2010	28/07/2010
CHABERT	Marie-Ange	Panneau solaire	13/09/2010	20/09/2010
CHABERT	Philippe	Piscine	30/09/2010	20/09/2010

Conseil Municipal du 9 juillet : visites de chantiers, dossiers conformes

Refus de la demande de permis de construire M. LOSTAGLIO par la DDT (Direction Départementale des Territoires)

École Primaire et Ecole maternelle (SIVOS Châtillon, Parnans et Triors)**Conseil Municipal du 4 mai 2010**

Prévision effectif à l'école primaire pour la rentrée de septembre 2010 : 42 élèves.

Projets d'école 2010/2011 : 2 actions par niveau sont envisagées.

Les instituteurs demandent de réaménager la cour et d'utiliser le terrain de boules adossé. Le Conseil ne donne pas suite à cette demande.

Investissement au SIVOS : deux réunions sur le projet d'agrandissement de l'école maternelle ont eu lieu :

L'investissement sera réparti en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

Le prêt a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne. Fonctionnement : 3 dérogations accordées

Il se pose un problème de personnel salarié du SIVOS avec 2 CAE (personnel) en fin de contrat non reconductible, en août.

Conseil Municipal du 9 juillet 2010 :

SIVOS : ouverture des plis le 25 juin "appels d'offres" pour la construction de la nouvelle classe.

Le choix des entreprises est arrêté au 5 juillet.

Prévision 70 élèves à la rentrée : 40 pour Châtillon St Jean, 23 pour Parnans et 7 pour Triors.

Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2010 :

Ecole primaire, à la rentrée, 25 enfants sont scolarisés chez les petits et 18 chez les grands.

Sorties prévues : hand-ball, piscine, ski de fond, course d'orientation.

Deux intervenants professent en musique et en anglais.

Les instituteurs signalent des problèmes d'étanchéité sur les fenêtres : diagnostic en cours.

Demande de toilettes supplémentaires : le Maire propose de réaménager celles de l'extérieur.

La directrice désire connaître la maîtrise des équipements en cas de problème de sécurité. Une information sera fournie par l'adjoint aux travaux.

Souhait d'avoir un nouveau photocopieur. Cette demande sera considérée avec le fournisseur du contrat Mairie.

SIVOS : les travaux de la nouvelle classe ont commencé. 71 élèves à la rentrée. L'ATSEM prolongé avant signature d'un autre contrat CAE.

Conseil municipal du 5 novembre 2010

SIVOS : Le Conseil est sollicité pour l'embauche éventuelle d'une ATSEM supplémentaire pour faire suite à un contrat aidé par l'Etat. Le coût représente 13 000 € par an. Le conseil est d'accord sous condition d'un consensus au sein du bureau du SIVOS. Vote : contre : 0 – abstentions : 3 – pour : 7.

Une nouvelle directrice est en place : Mme Aude PERNATON.

Effectifs de la rentrée : 72 élèves (Châtillon : 36, Parnans : 22, Triors : 7, Extérieurs : 7)

projets : participation au salon du livre, activités musique. Un problème de chauffage est à résoudre

Conseil municipal du 3 décembre 2010

SIVOS : Le contrat de l'ATSEM (contrat aidé) est prolongé sous forme d'un CDD jusqu'à la fin juin 2011.

Gestion budgétaire

Révision de notre contrat d'assurance souscrit auprès de Groupama contre les risques et biens communaux. Après la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier et mobilier, après avoir bordé la liste des risques à couvrir, après la consultation d'autres assureurs, la commune s'est engagée avec Groupama sur un nouveau contrat. Une économie de 1 000 € est ainsi réalisée chaque année.

Investissement : Le projet de renouvellement de postes informatiques est à l'étude avec la possibilité de fournir un équipement bureautique dans la salle des associations avec accès à internet.

Achat d'un semoir à sel pour déneigement. Le coût s'élève à 2 400 € HT. Il peut également épandre du sable ou gravette.

Actualités de la Communauté de Communes du Pays de Romans :

Au Conseil Communautaire du 9 juillet, présentation de **l'espace numérique mobile**, un animateur est embauché pour cette nouvelle activité. Voir notre article " Triors dans la toile" bulletin 84.

Politique de l'habitat : création d'une société pour gérer le développement du photovoltaïque.

Débat sur **le projet d'une future grande agglomération** "DROME ARDECHE METROPOLE". L'objectif est de s'engager sur un processus de fusion pouvant intervenir avant le 1er janvier 2012.

Risques hydrauliques, pour le prochain contrat rivières, un diagnostic/analyse sera réalisé sur notre vallon.

Petite enfance, La communauté de communes du Pays de Romans joue un rôle en faveur du développement social. Elle assure notamment la gestion des équipements et des dispositifs relatifs à la petite enfance sur le territoire rural. La CCPR vise à poursuivre la réduction du déficit en matière de modes de garde sur le territoire rural, à répondre aux besoins familiaux en matière d'information, de conseil et d'orientation, à favoriser la socialisation du jeune enfant et à développer le soutien à la fonction parentale. Pour mener à bien cette politique dans le cadre de la nouvelle aggro, les services de la CCPR et ceux de Romans fusionnent au 1er janvier 2011 avec un Guichet unique.

Cité de la Musique : c'est voté !

Les élus communautaires, réunis le 16 décembre dernier en conseil, ont approuvé la réalisation du projet Cité de la Musique à Romans. Le bâtiment, qui accueillera le Conservatoire et un espace de promotion des musiques actuelles, devrait être livré au printemps 2012. Le conseil a également approuvé le budget de 8,27 millions d'euros prévu pour cette réalisation. A noter que la Communauté de communes assure 37% du financement (soit un montant de 3 070 000 euros).

Création d'une **nouvelle commission** pour traiter les questions liées à **l'agriculture**. A Lambert représente notre commune dans ce groupe de travail animé par D Bignon vice président de la CCPR.

1er janvier 2011 : transformation de notre Communauté de Communes en communauté d'agglomération du Pays de Romans.

Valence Romans Déplacements (VRD)

Avez-vous testé le nouveau service de bus ? (*Suite à notre article paru dans le bulletin 84*) Depuis début septembre, une nouvelle ligne de bus relie notre village à Romans. **Triors est sur la ligne B des bus urbains** de Romans Citébus.

Cette ligne part de Châtillon St-Jean, passe par **Triors** et Génissieux pour rejoindre la gare multimodale de Romans ou le Centre Leclerc de St Paul-les-Romans.

Nous pouvons être intéressés par 3 arrêts : **le cimetière de Châtillon, le centre du village, le carrefour des chemins des Pionniers et des Vernes (arrêt "les Vernes")**. Il y a plusieurs allers-retours dans la journée et ils se rajoutent aux transports scolaires départementaux.

La ligne fonctionne selon le principe du TAD (transport à la demande) : c'est-à-dire que la ligne existe sur un plan, des arrêts sont définis, des horaires sont fixés mais le bus ne démarre que si au moins une personne a demandé le service au moins deux heures à l'avance. (exemple : j'habite dans le centre du village je veux être à Romans à 16 h 30. Il y a un bus qui passe à 15 h 53 à Triors. Je téléphone avant 13h 45 et mon bus est réservé !). Le billet (prix de base 1,20 € ; mais il y a des abonnements et des réductions possibles) est valable pendant une heure pour toutes les correspondances sur le réseau Citébus à Romans et sur la CTAV à Valence ! Vous pouvez vous renseigner au guichet de la gare multimodale à Romans (à côté de la gare SNCF) ou pour ceux qui ont internet :

<http://www.valenceromansdeplacements.fr/> .

Anim'2 prox : L'animation de proximité intercommunale, pour les jeunes de 12 à 17 ans dans les communes de Mours St-Eusèbe, Triors, Châtillon St-Jean, Granges-les-Beaumont, St Bardoux et Clérieux.

Peyrins souhaitait revenir dans le dispositif Anim'2 Prox. Cela se fait progressivement à partir des activités de l'été dernier. Anim'2 Prox vient de recruter deux nouveaux animateurs en remplacement de deux départs. Bienvenue à Sébastien Chevrol (responsable d'équipe) et Valérie Chabanel (éducatrice). Ils ont pris leurs fonctions en octobre. La nouvelle équipe d'animateurs ne manquera pas d'échanger avec les jeunes triorais aux arrêts de cars (périodicité à définir). Contact : anim.jeunes@pays-romans.org ou 06 83 84 12 35. Blog: <http://anim2prox.skyrock.com>

infos locales

Ordures ménagères - actes d'incivilité : Le tri des ordures ménagères est encore insuffisant. On constate dans les conteneurs des produits qui sont récupérables, notamment du verre. Rappelons que plus le tri est effectif, moins son coût est élevé. Il y va d'une économie et du respect de l'environnement.

Dans un autre domaine on constate que le terrain multi-usages, lieu de détente réservé aux familles et à leurs enfants, aux ados et aux écoles est trop souvent souillé par des déjections canines.

Le stationnement sur le centre du village : nous vous rappelons qu'il est interdit de se garer sur la place de la fontaine et sur les trottoirs afin de préserver la qualité des lieux.

Un effort de chacun, ne peut qu'améliorer la vie de tous !

On déplore à nouveau des actes de vandalisme :

- détérioration de la porte d'entrée et des WC de l'abri bus.
- vols au cimetière

Monsieur le Maire et les élus ont reçu Nathalie NIÉSON Conseillère Régionale Rhône-Alpes pour évoquer son action à la région.

Isabelle ROUX, vice présidente de la CCPR, élue de St Paul-les-Romans, devient la nouvelle présidente de **HPR** (Habitat du Pays de Romans).

Liste électorale :

Nous rappelons aux nouveaux résidents voulant se faire inscrire sur la liste électorale qu'ils doivent le faire avant le 31 décembre. Se présenter en Mairie, muni d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile aux heures d'ouverture au public.

INSEE

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité :

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalise du 17 janvier au 16 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

La 1^{ère} partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement et de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Etat Civil 2010 :

Naissances :

Tifaine CAILLET née le 24 janvier 2010

Camille ROBERT née le 5 avril 2010

Erisa BERT née le 24 juillet 2010

Décès :

Adrien MILON décédé le 6 octobre 2010 à Truinas.

Bennes pour encombrants

En 2011, les bennes pour les objets encombrants ne seront plus sur le parking de la Salle des Fêtes mais à la zone artisanale de Triors proche du Syndicat des Eaux de l'Herbasse (regroupement avec Chatillon St Jean).

Dates pour 2011:

Samedi 12 mars de 8 h 00 à 14 h 00.

Samedi 17 septembre de 8 h 00 à 14 h 00.

**le Maire et son
Conseil Municipal
invitent tous les
habitants aux vœux
du nouvel an le
8 Janvier à 18h30 à la
Salle des Associations**

infos pays de Romans

La protection du climat est l'affaire de tous

Le plan climat, le programme d'actions 2011-2013 vise à agir en matière d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de diminutions des émissions de gaz à effet de serre. La CCPR en collaboration avec l'ADEME prépare un programme de prévention de déchets avec 15 actions.

Rappel des chiffres :

- 329 kg d'ordures ménagères en 2009 par habitant et par an en secteur urbain.
- 214 kg par habitant et par an en zone rurale.

L'objectif minimum pour 2014 serait de tendre vers une réduction des déchets de 7%.

Composition de nos poubelles :

- les bio déchets représentent 30%
- les papiers 12 %
- les textiles sanitaires 11 %
- les plastiques 15,4 %
- le gaspillage 7 kg/habitant et par an

Actions locales et nationales à mener :

- 1) sensibiliser le grand public à la nécessité et aux moyens de réduire les déchets par des visites de sites (centres d'enfouissement, ressourceries, projections de films).
- 2) Renforcer la sensibilisation des enfants à la nécessité et aux moyens de réduire les déchets.
- 3) Création et mise à disposition d'outils sur la réduction des déchets (développer et alimenter le site internet sur la réduction des déchets conjoint avec le site PLAN CLIMAT).
- 4) Sensibiliser les administrations à l'augmentation de la consommation de papier.
- 5) Sensibiliser et informer sur l'alternative aux couches jetables, former le personnel en contact avec les enfants et les parents à l'utilisation des couches lavables.
- 6) Encourager les comportements réducteurs de déchets par les agents de la CCPR.
- 7) Renforcer le compostage individuel.
- 8) Développer le compostage collectif (compostage de quartier)
- 9) Développer le compostage dans les cantines.
- 10) Développer les BRF (Bois Raméal Fragmenté) broyage des déchets verts.
- 11) Réduire les quantités de brochures distribuées dans les boîtes aux lettres par un autocollant STOP PUB sur les boîtes aux lettres.
- 12) Soutien au projet de l'association La Ressourcerie Verte (limiter l'enfouissement des encombrants par une revalorisation des déchets et la sensibilisation au grand public de modes de consommation alternatifs).
- 13) Mise en place de gobelets réutilisables dans les manifestations culturelles.
- 14) Sensibiliser les entreprises à la réduction des déchets.
- 15) Sensibiliser les artisans à la réduction des déchets.

Les actions individuelles pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre peuvent paraître insignifiantes, mais la somme de ces petits gestes peut avoir un véritable effet sur le climat.

Eolien à Thivolet : nouvelle étape

L'enquête publique concernant le projet de parc éolien dans la forêt de Thivolet se déroulera du 20 décembre 2010 au 26 janvier 2011. En juin dernier, la Compagnie éolienne du Pays de Romans avait en effet déposé en préfecture une demande de permis de construire pour l'implantation de neuf éoliennes de trois mégawatt chacune.

Il sera possible de consulter les pièces du dossier en mairie de Montmiral (siège de l'enquête avec Saint-Antoine-l'Abbaye), mais aussi dans les communes de : Crépol, Le Chalon, Miribel, Montrigaud, Parnans, St-Bonnet-de-Valclérieux, St-Laurent-d'Onay et St-Michel/Savasse.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie de Montmiral le lundi 20 décembre (de 9h30 à 12h), le mardi 4 janvier (matin), le samedi 15 janvier (matin) et le mercredi 26 janvier (de 14h à 17h). Une fois l'enquête terminée, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public.



agenda communal

Un Forum des associations s'est tenu le 11 septembre à **Chatillon St-Jean**. Les communes de Parnans et Triors étaient invitées. Présence des Multipattes (club de rando).

Beau succès du stage aquarelle du 27-28 et 29 août.

Le repas organisé par le CCAS pour nos aînés de la commune a eu lieu le 11 décembre. Un moment de convivialité autour d'un repas servi par le traiteur "L'escoffine"

SAINT-VINCENT 2011 : 23/24/25 Janvier 2011

Présidents : Christine et Gérard ROGÉ, quartier Lombret
Vice-Présidents : Christiane et Jeannot BOSSAN
Assesseurs : Françoise DEROUX et Nathalie JUILLET
Bacchus : Claudie et Jean-Claude BERRUYER

Programme dimanche 23 Janvier

9 h 30 : Messe de la Saint-Vincent à l'église de Triors

8 h 30 : Randonnée de la Saint-Vincent organisée par le club des Multipattes, départ place de la salle des fêtes

11 h 00 : Dégustation des bugnes et du vin blanc chez les Présidents Christine et Gérard ROGE Quartier Lombret

15 h 30 : Après-midi récréative à la Salle des Fêtes animée par les enfants des écoles, le club des aînés, et toutes les bonnes volontés qui veulent y participer, prendre contact avec Madeleine ROGÉ Tél. 04 75 45 33 92.

18 h 00 : Bal apéritif gratuit, toute la population y est invitée, venez nombreux

Lundi 24 Janvier : 13 h 30 Banquet à la Salle des Fêtes, ouvert à tous.

A partir de 20h, déchéance des Présidents, soirée dansante gratuite, ouverte à tous

Mardi 25 Janvier : 20 h 30 : Salade de croupes à la Salle des Fêtes, venez nombreux, penser à vous inscrire assez tôt auprès de Nicole RENOIR Tél. 04.75.45.32.83.

Sou des écoles de Triors

Loto le samedi 5 février
2011.

vide greniers le 22 mai
2011 sur la place du village

ACCA de TRIORS

Matinée "boudin" le dimanche 13 février

les Multipattes : club rando-pédestre

renseignement :

Jacqueline Chevalier présidente du club tél 04 75 45 39 97

Marie France Triboulet secrétaire tél 04 75 02 48 45

Les non-adhérents peuvent obtenir gratuitement le programme détaillé des sorties du trimestre et participer comme invités à deux sorties maximum pour connaître le Club. Ils devront ensuite contracter une licence.